



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question au Gouvernement n° 744

Texte de la question

## SUPPRESSIONS DE POSTES D'ENSEIGNANTS DES RÉSEAUX D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

M. le président. La parole est à M. Bruno Le Roux, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

M. Bruno Le Roux. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, ma question s'intéresse à la formation des jeunes et à l'emploi dans l'éducation nationale. La communauté éducative, elle l'a montré ces dernières semaines, est très inquiète de la politique de suppression de moyens que vous menez dans l'éducation nationale.

Je souhaite ici, au nom de très nombreux députés socialistes, être très précis sur les conséquences directes de la suppression, annoncée dans le cadre du projet de budget pour 2009, des 3 000 postes d'enseignants - postes E et G - des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

Au moment où vous prétendez lutter contre l'échec scolaire, cette mesure, qui annonce la suppression pure et simple des RASED, va de fait priver des dizaines de milliers d'élèves des aides spécialisées mises en oeuvre dans le cadre de pédagogies différenciées, aggravant ainsi les inégalités entre les élèves.

M. Yves Censi. C'est faux !

M. Bruno Le Roux. Elle signifie aussi aux enseignants chargés de classe qu'ils seront de plus en plus seuls, là où justement ils réclament de l'aide et du soutien pour faire face aux difficultés du quotidien. Aux enseignants et aux familles confrontés à ces difficultés, votre décision résonne comme un : " Débrouillez-vous tout seuls ! "

De plus, à l'heure où le Gouvernement feint de se préoccuper de l'emploi et ne fait qu'accentuer la précarité, je souhaite vous interroger aussi sur les EVS - emplois de vie scolaire -, qui se sont intégrés totalement aux équipes éducatives et ont montré leur absolue nécessité, et sur les AVS - auxiliaires de vie scolaire -, permettant la scolarisation et l'accompagnement des enfants handicapés.

Si le Gouvernement est réellement attaché à mettre en oeuvre des mesures dans le domaine de l'emploi, alors vous devez, monsieur le ministre, pérenniser les EVS et les AVS dans leur emploi, augmenter leurs effectifs et renforcer leur formation (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR*), formation que vous avez progressivement abandonnée pour tous les contrats aidés.

M. Yves Censi. C'est faux !

M. Bruno Le Roux. Monsieur le ministre, les parlementaires socialistes souhaitent le maintien des aides spécialisées proposées par le dispositif des RASED (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC et sur plusieurs bancs du groupe GDR*) et de ses trois catégories de professionnels titulaires de diplômes spécifiques - maîtres E, rééducateurs et psychologues de l'éducation nationale -, l'abandon par le Gouvernement de la suppression de ces 3 000 postes, la pérennisation des AVS et des EVS pour que l'éducation soit remise au coeur des priorités de l'État. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Xavier Darcos, *ministre de l'éducation nationale*. Examinons la situation objectivement ! Transportons-nous dans une classe de l'école primaire où les élèves suivent un cours de français. Ils étudient le passé composé et l'un d'eux éprouve une très grande difficulté à suivre. Ce dont il a besoin, c'est que son professeur le prenne à part, le jour même, pendant un quart d'heure ou une demi-heure, afin de lui expliquer ce qu'il n'a pas compris.

*(Interruptions sur les bancs du groupe SRC.)* Il n'a pas besoin qu'on lui dise que, dans deux ou trois jours, quelqu'un vienne exprès lui expliquer ce qu'est le passé composé pendant que le reste de la classe apprendra l'imparfait ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP. - Protestations sur les bancs des groupes SRC et GDR.)*

Je ne crois pas - il serait même absurde et improductif de prétendre le contraire - que la solution unique à l'échec scolaire soit de le traiter d'une manière considérée aujourd'hui comme psychologisante ou médicalisante. Dans votre département, il y a 338 maîtres E, mais la question de l'échec scolaire y est-elle pour autant complètement réglée ? *(Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.)*

Nous avons donc demandé à tous les enseignants, sans exception, de prendre en charge une partie de l'échec scolaire, à raison de deux heures pendant leur service. *(Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.)*

M. Jean-Yves Le Bouillonec. C'est pas possible !

M. Xavier Darcos, *ministre de l'éducation nationale*. Il y a naturellement des cas psychologiques, des situations extrêmement difficiles, je ne le conteste pas, et c'est pourquoi nous n'avons pas touché aux psychologues scolaires.

Trois mille personnes travaillant dans les RASED, et qui sont des itinérants, seront sédentarisés dans des classes où l'on a précisément besoin d'eux, et travailleront dans des équipes pédagogiques permanentes. Ils nous rendront ainsi les services dont nous avons besoin, car ces RASED sont utiles. Ces personnels ont fait l'effort de se former ; ce sont des spécialistes de la difficulté scolaire et nous avons besoin d'eux ! Nous allons donc en sédentariser 3 000 - et non les supprimer - sur un total de 11 000. De grâce, monsieur le député, ne caricaturez pas mon action ! Les décisions que je prends n'ont qu'un seul but : rendre service aux élèves de la République ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC. - Protestations sur les bancs des groupes SRC et GDR.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Le Roux](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 744

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 octobre 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 octobre 2008